

Séance du 30 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MEDARD D'EYRANS, régulièrement convoqué s'est réuni, en session **ordinaire**, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian TAMARELLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 octobre 2017

PRESENTS :

M. TAMARELLE Christian, M. BARROUILHET Pascal, Mme BENCTEUX Laure, M.CHEVALIER Bernard, Mme DUPUY Hélène, M.GILLARD Joël, M. GRUPELI Claude, Mme CAMBOURIEU Myriam, M.RIVALETTO Yves, Mme MALARTIC Nathalie, Mme LEBAS Evelyne, Mme COMPAN Ingrid, Mme MELSBACH Véronique, Mme SABY Nadia, M. VITRAC Xavier, Mme HALLOUCHE Nahéma,

REPRESENTES :

Mme Stéphanie LAURONCE a donné pouvoir à Mme Ingrid COMPAN

M. Patrick GRAMONT a donné pouvoir à Mme Nadia SABY

M. Joao MARINHO a donné pouvoir à M. Christian TAMARELLE

M. Lionel MAURIN a donné pouvoir à M. Claude GRUPELI

ABSENTS EXCUSES :

M. Ludovic ARMOET, M.Frédéric BORDESSOULE, Mme Christelle CHOLLON

Mme Hélène DUPUY est nommée secrétaire de séance.

Compte rendu succinct

Monsieur le Maire ouvre la séance. Monsieur le Maire indique qu'il y a une erreur matérielle dans la retranscription des noms des conseillers présents dans le compte-rendu de la précédente réunion.

Les délibérations sont rectifiées en conséquence.

Les conseillers présents prennent acte et le compte-rendu est adopté par les membres présents.

1) Création de postes -délibération adoptée à l'unanimité

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Sur rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré:

- de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe et un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à compter du 01^{er} novembre 2017 pour les agents concernés par un avancement de grade
- de supprimer les postes d'adjoint administratif et d'adjoint technique
- De modifier le tableau des emplois

2) Indemnité de conseil au trésorier -délibération adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que M. Daniel ARMENGAUD remplace M. Jean-François LAPAQUELLERIE comme trésorier de Castres-Gironde depuis le 01/07/2017.

Il convient d'adopter une délibération afin de fixer les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide l'attribution au prorata temporis de l'indemnité au trésorier au taux de 100%
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

3) Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'adduction d'eau potable pour l'année 2016-délibération adoptée à l'unanimité

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'adduction d'eau potable pour l'année 2016

4) Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2016 -délibération adoptée à l'unanimité

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2016

5) Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2016 -délibération adoptée à l'unanimité

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2016

6) Reprise du lotissement « le hameau des tourterelles » délibération adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par le président de l'association syndicale libre du « hameau des tourterelles » afin d'organiser la rétrocession à la commune des emprises et équipements communs à savoir : la voirie, les espaces verts, les réseaux

Les co-lotus du lotissement ont donné leur accord sur cette rétrocession à la commune.

Un état des lieux a été réalisé sur place n'appelant aucune observation.

Sur proposition de M.le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter la rétrocession par voie amiable à l'euro symbolique de la voirie (rue des mimosas), des espaces verts et des réseaux du lotissement « le hameau des tourterelles »

- de donner pouvoir à M.le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et à signer tout document relatif à la rétrocession, au classement et à l'intégration dans le domaine public communal des voies, réseaux et espaces verts .

Les frais d'acte seront à la charge de l'association syndicale libre.

- Informations/Questions diverses

Compte-rendu des décisions prises par M.Le Maire

-tarifs municipaux

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que se tiendront prochainement des réunions internes de travail sur les Temps d'Activités Périéducatifs (TAP) et sur le Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il sera prochainement possible pour les familles dont les enfants déjeunent à la cantine de procéder à une inscription en ligne pour la restauration scolaire en lieu et place du badgeage.

Le badgeage sera toujours possible pour les personnes ne faisant pas cette démarche en ligne.

Une note d'information sera prochainement transmise aux familles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H40